

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue le lundi quatrième (4^e) jour du mois de décembre deux mille dix-sept à 19 h 20, au Centre communautaire, 857, chemin St-Ignace, Saint-Ignace-de-Stanbridge et à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères Josée Goyette et Dominique Martel et Messieurs les conseillers, Louis Matteau, André Choinière, Ghislain Quintal et Éric Rioux, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Albert Santerre.

Madame Mélanie Thibault, directrice générale/secrétaire trésorière est également présente.

L'avis de convocation a été signifié tel que prévu au Code municipal. Un avis public a dûment été affiché aux deux endroits prévus par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du cahier des prévisions budgétaires de l'année 2018;
- 3- Période de questions sur les prévisions budgétaires
- 4- Clôture de la session.

2017.12280 **Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire sur le budget 2018**

Il est proposé par Louis Matteau, appuyé par André Choinière et résolu à l'unanimité:
QUE l'ordre du jour proposé le 4^e jour de décembre 2017 soit et est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

2017.12281 **Approbation du cahier des prévisions budgétaires 2018**

Il est proposé par Ghislain Quintal, appuyé par Éric Rioux et résolu à l'unanimité:

QUE ce conseil approuve le cahier des prévisions budgétaires pour l'année 2018 estimant des recettes de 1 207 696\$, des dépenses de fonctionnement de 891 841\$, des affectations totalisant 357 921\$.

QUE la taxe foncière générale soit établie à soixante-seize virgule cinq cents (0,765 \$) du 100 \$ d'évaluation.

QUE la tarification pour les collectes soit établie comme suit :

- Tarif pour la collecte des matières résiduelles à 175.33\$ par unité de logement, commerce et exploitation agricole;
- Tarif pour la collecte sélective à 72.45\$ par unité de logement, commerce et exploitation agricole :
- Tarif pour la collecte des matières organiques à 79.00\$ par unité de logement, commerce et exploitation agricole.

QU'une compensation de 0,000366 \$ par mètre carré est imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables apparaissant au rôle d'évaluation en vigueur de la Municipalité pour les travaux généraux de nettoyage, d'entretien et d'aménagement des cours d'eau.

QUE le cahier des prévisions budgétaires dûment complété sera transmis au Ministre des Affaires municipales dans les soixante (60) jours de son adoption et le document explicatif du budget 2018 sera distribué gratuitement à chaque numéro civique sur le territoire de la municipalité conformément à l'article 957 du Code municipal.

ADOPTÉE

Période de questions

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

Clôture de la session

2017.12282

Il est proposé par Louis Matteau, appuyé par André Choinière et résolu à l'unanimité: QUE la présente séance extraordinaire soit clôturée.

ADOPTÉE

Albert Santerre, maire

Mélanie Thibault, directrice générale /
secrétaire trésorier

Je, Albert Santerre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Albert Santerre, maire